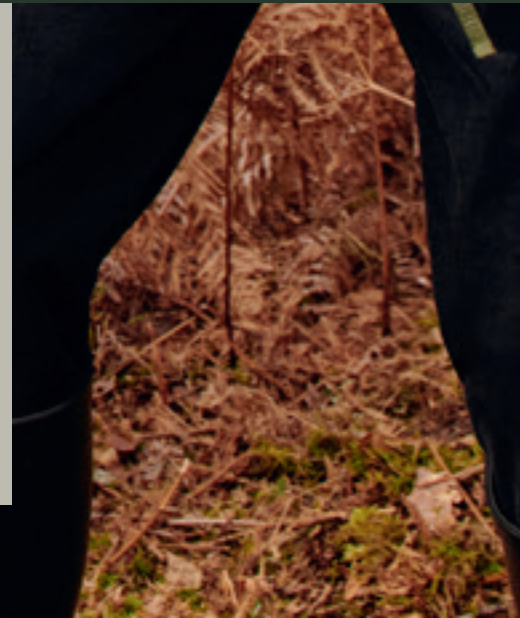


**AIGLE** 1853



Permettre à chacun  
de vivre pleinement des  
expériences sans laisser  
d'autres empreintes  
que celles de ses pas.

# RAPPORT DE MISSION 2023



# ÉDITO

**LAËTITIA RAMBAUD**

Global VP Brand & RSE



En 2023, nous avons célébré deux anniversaires : les 170 ans de notre Maison et les 3 ans de notre statut de Société à Mission. Deux célébrations qui nous tiennent à cœur car elles nous engagent pour l'avenir.

Depuis ses premiers pas, AIGLE partage des expériences mémorables avec celles et ceux qui aiment la vie au grand air. Par son lien unique avec la nature, AIGLE a su s'entourer d'équipes investies pour porter son programme de Responsabilité Sociale et Environnementale : Aigle for tomorrow.

Pendant ces trois premières années de Société à Mission, nous avons bénéficié du soutien et des conseils avisés de notre Comité de Mission. Malgré une année encore difficile pour le secteur textile, nous avons réussi grâce à ces personnalités engagées à célébrer de nombreuses réussites. 2023 nous a permis de fixer une feuille de route précise et d'apprendre à leurs côtés pour voir plus loin et avancer à notre rythme, mais également accélérer quand il le fallait.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leurs précieux conseils, leur aide et leur critique bienveillante.

Nous sommes heureux d'accueillir trois nouveaux membres dans notre comité de mission : Isabelle Lefort, Cécile Lochard et Cédric Javanaud, merci et bienvenue !

AIGLE prend un nouvel élan et, ensemble, nous allons consolider nos acquis et dessiner un plan à la hauteur de nos engagements.

2023 a été synonyme d'approfondissement sur tous les sujets traités les années précédentes, avec des avancées notables notamment sur deux piliers à impact :

- Pour notre pilier PRODUCT : nous avons fait évoluer notre stratégie d'éco-conception basée uniquement sur les matières premières à une stratégie d'éco-conception à 360° en prenant en compte tout le cycle de vie du produit.
- Pour notre pilier PLANET : nous avons finalisé le calcul de notre empreinte carbone, la première depuis 2019, et nous avons validé nos objectifs de diminution de gaz à effet de serre par le SBTi.

Notre volonté pour 2024 est de renforcer notre pilier PEOPLE, avec des actions concrètes sur les sujets sociaux et sociétaux. De nos fournisseurs à nos équipes, nous sommes tous engagés et nos convictions sont solidement ancrées.

Bonne lecture !



# AVANT-PROPOS

**ÉLISABETH LAVILLE**

Présidente du Comité de mission  
Fondatrice et Directrice d'UTOPIES



©Philippe Zamora

Trois ans déjà : fin 2020, Aigle décidait de modifier ses statuts et devenait la première marque française du secteur textile à obtenir la qualité d'entreprise à mission au sens de la Loi Pacte, faisant ainsi figure de pionnière. Trois années durant lesquelles elle a su maintenir son ambition pour faire évoluer ses pratiques, en dépit des épisodes de crise qui ont frappé le secteur (crise du Covid-19, difficultés d'approvisionnement en matières premières, crise inflationniste, etc). Il y a un an, dans son précédent rapport, le Comité de mission de Aigle que je préside avait ainsi engagé l'entreprise, au lendemain d'un changement dans sa gouvernance avec l'arrivée d'une nouvelle direction, à tenir et même à accélérer, malgré ces crises, les efforts engagés depuis son passage en entreprise à mission.

Notre message a été entendu : politique d'éco-conception plus robuste couvrant les matières premières durables ou à impact réduit mais aussi le rythme des collections et les modèles intemporels ou encore le made in France ; trajectoire de décarbonation validée par la Science Based Targets Initiative avec de premières actions majeures de décarbonation enclenchées ; campagne de traçabilité sur l'e-shop 100 % conforme aux exigences de la loi

AGEC avec des QR codes sur près de 200 références ; lancement d'une offre de réparation permanente sur les parkas, etc. Ces nombreux projets concrets démontrent l'avancement de la marque dans un plan de transition qui l'engage à long terme.

Plus encore, l'équipe de Aigle a su nous partager en toute transparence, au cours des réunions du Comité de mission, ses questionnements et difficultés opérationnelles mais aussi stratégiques – démontrant ainsi sa capacité à prendre toute la mesure des évolutions nécessaires mais aussi des renoncements à anticiper pour tendre vers un modèle économique soutenable.

Le Comité de mission, renouvelé dans sa composition - avec l'arrivée de Cécile Lochard, experte du développement durable dans le luxe, Isabelle Lefort, co-fondatrice de Paris Good Fashion, et Cédric Javanaud, directeur général de Good Planet, auxquels je souhaite la bienvenue, se réjouit par avance des échanges à venir en 2024 avec Aigle et du rôle d'« amis critiques » que la direction l'encourage à jouer, pour accompagner Aigle dans ses défis et booster sa progression.



## 06 PRÉSENTATION DE LA MAISON AIGLE

## 10 3 ANS DE SOCIÉTÉ À MISSION

- 12 Notre raison d'être et nos engagements : notre fil conducteur
- 14 Notre comité de mission : une instance pour nous challenger

## 18 LE CHEMIN PARCOURU EN 2023 : NOS RÉALISATIONS PAR OBJECTIF

- 19 **ENGAGEMENT #1** Concevoir des produits durables
- 22 **ENGAGEMENT #2** Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN global compact
- 24 **ENGAGEMENT #3** Sensibiliser à l'économie circulaire
- 28 **ENGAGEMENT #4** Soutenir et participer à des initiatives de protection de l'environnement
- 34 **ENGAGEMENT #5** Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail

## 36 SYNTHÈSE 2023 DE NOS OBJECTIFS ET RÉALISATIONS

## 38 ANNEXES

- 39 Note méthodologique
- 41 Biographies des membres du comité de mission
- 44 Remerciements
- 45 Rapport OTI

# PRÉSENTATION DE LA MAISON AIGLE



Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Vêtements, chaussures comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style & fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

Devenue société à mission en 2020, Aigle a pour ambition de se développer de manière vertueuse, en défendant le savoir-faire français et notamment le métier de Maître bottier<sup>1</sup>, en proposant des pièces créées pour durer et en inscrivant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie.

## MODÈLE D'AFFAIRES

### GOUVERNANCE RSE

La stratégie et les politiques de Aigle en matière de développement durable sont portées par la Vice-Présidente Brand et RSE, membre du comité exécutif, accompagnée et guidée par la Directrice Transformation et une cheffe de projets RSE. De plus, deux personnes travaillent sur les thématiques RSE au sein des équipes produit, la Directrice Production Qualité et RSE ainsi qu'une cheffe de projets. Ces dernières années, deux cheffes de projets entièrement dédiées aux sujets RSE ont ainsi été recrutées.

À la fin de l'année 2022 a été nommée au Conseil d'Administration du Groupe MF Brands une Directrice RSE, chargée d'accompagner les marques dans la mise en place de la stratégie développement durable globale du Groupe. Un comité de direction RSE biannuel ainsi que des comités mensuels entre les différentes marques du Groupe sont organisés depuis 2023.



À partir de 2024, chaque membre du COMEX aura dans ses objectifs à long terme nos engagements de réduction des gaz à effet de serre afin de porter nos ambitions climat à 2030. Nous avons également validé des objectifs annuels individuels RSE pour chaque membre du Leadership Group<sup>2</sup> : une part de la rémunération variable des équipes dépend de la réalisation de cet objectif RSE.

<sup>1</sup> Personne formée à l'assemblage de toutes les parties de la botte.

<sup>2</sup> N-1 des membres du COMEX



## AIGLE, MAISON CENTENAIRE ...

NOS RESSOURCES	LA CRÉATION DE PRODUITS
<p><b>ORGANISATION</b> Filiale du Groupe MF Brands, composé des marques Lacoste, The Kooples, Tecnifibre et Gant</p> <p>Une entité :</p> <p><b>AIGLE INTERNATIONAL</b> ↗</p> <p>↳ 2 filiales de distribution actives en Europe : <b>GRANDE-BRETAGNE</b> et <b>ALLEMAGNE</b></p> <p>↳ 1 filiale à Hong-Kong : <b>AIGLE ASIA LIMITED</b></p> <p>↳ 2 joint-ventures en Asie : <b>AIGLE HONG KONG GSM</b> et <b>AIGLE CHINA</b></p> <p><b>COLLABORATEURS</b></p> <p><b>1 395 COLLABORATEURS DANS LE MONDE</b></p> <p>↳ 606 en Europe (590 en France) et 790 en Asie</p> <p><b>DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET VARIÉS</b> production, logistique, fonctions corporate, vente etc.</p> <p><b>SITES</b></p> <p><b>1 MANUFACTURE DE BOTTES</b> à Ingrandes-sur-Vienne</p> <p><b>359 POINTS DE VENTE</b></p> <p>↳ 61 en Europe</p> <p>↳ 298 en Asie (204 en Chine, 18 à Hong-Kong, 27 à Taïwan, 47 au Japon, 1 aux Philippines et 1 en Mongolie)</p> <p><b>1 ENTREPÔT INTERNE</b> et des partenaires</p>	<p>Maître-Bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne ses modèles iconiques de bottes à la main, dans la manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.</p> <p><b>265 PERSONNES</b> impliquées dans la fabrication des bottes</p> <p>↳ dont 78 Maître-Bottiers</p> <p></p> <p>Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail</p> <p><b>2 ANS</b> sont nécessaires à un Maître-Bottier pour maîtriser</p> <p><b>60 ÉTAPES</b> de fabrication d'une botte</p> <p>Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients :</p> <p>↳ botte <b>ENFANT</b></p> <p>↳ botte <b>LIFESTYLE</b></p> <p>↳ bottes dédiées au <b>JARDINAGE</b></p> <p>↳ bottes pour les <b>PROFESSIONNELS</b></p> <p></p> <p><b>583 000 PAIRES DE BOTTES</b> produites à Ingrandes en 2023</p>

### NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS



NOS CLIENTS









NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES

NOS ACTIONNAIRES



## ... SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET BOTTES	NOS RÉSULTATS
<p>Aigle propose également des produits créés pour durer, pour tous les temps, alliant style et fonction</p> <p></p> <p><b>VÊTEMENTS CHAUSSURES ACCESSOIRES BOTTES</b></p> <p><b>2 COLLECTIONS/AN</b> déclinées par nos équipes françaises et internationales</p> <p><b>SUR 3 MARCHÉS CLÉS</b></p> <p><b>AIGLE INTERNATIONAL</b> pour l'Europe <b>AIGLE ASIA LIMITED</b> pour Hong-Kong <b>AIGLE CHINA</b> pour la Chine<sup>3</sup> afin de répondre au mieux aux attentes des clients</p> <p><b>961 RÉFÉRENCES PRODUITS</b> en 2023</p> <p>La confection de ces produits est ensuite assurée par des fournisseurs présents dans le monde entier, experts des matières techniques, garantissant ainsi une qualité et protection de haute performance à nos clients.</p> <p><b>69 FOURNISSEURS PARTENAIRES</b> en 2023 </p>	<p><b>269 MILLIONS<sup>4</sup></b> € Chiffre d'affaires monde</p> <p>Répartition géographique :</p> <p>↳ dont 178 en Asie et 90 en Europe</p> <p>↳ dans 20 pays de référence</p> <p>Répartition par catégorie de produits :</p> <p> <b>201 M€</b> CA vêtements</p> <p> <b>46 M€</b> CA bottes</p> <p> <b>17 M€</b> CA chaussures</p> <p> <b>5 M€</b> CA accessoires</p> <p>Répartition par canal de vente :</p> <p>↳ <b>75%</b> ventes en B2C dont 15 % vente en ligne</p> <p>↳ <b>25%</b> ventes en B2B</p>

<sup>3</sup> Dans une plus petite portion, les produits d'une collection peuvent être achetés par un autre marché. Par exemple, Aigle Asia Limited achète quelques produits faits par Aigle International et par Aigle China.

<sup>4</sup> Nous intégrons le Japon dans notre chiffre d'affaires consolidé et dans le nombre de points de vente. Cette entité n'est pas rattachée juridiquement à Aigle mais à Lacoste ; cependant elle l'est opérationnellement et distribue les produits Aigle.

<sup>5</sup> Le Fashion Pact, le Centre pour la valorisation et l'excellence du caoutchouc (elanova), la Communauté des entreprises à mission, Textile Exchange, UNGC (United Nation Global Compact), ICS (Initiative for compliance et sustainability), LWG (Leather Working Group).

NOTRE COMITÉ DE MISSION



DES ASSOCIATIONS



DES ÉCO-ORGANISMES



DES COMMUNAUTÉS D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR<sup>5</sup>

# 3 ANS DE SOCIÉTÉ À MISSION



En décembre 2023, Aigle a fêté ses 3 ans en tant que société à mission. Nous sommes l'une des premières entreprises de cette taille et du secteur textile-habillement à avoir obtenu ce statut.

Devenir une société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui nous guide en tant que marque de mode engagée.

Nos rapports nous permettent d'être transparents sur cette aventure ainsi que sur nos questionnements, nos différentes difficultés, mais aussi nos réussites.

Après 3 ans d'échanges avec notre comité de mission, nous aboutissons à un plan d'action plus fort, ambitieux et concret, que nous souhaitons déployer sur un nouveau cycle à venir.

“

Aigle a engagé il y a 3 ans la démarche courageuse d'entreprise à mission en inscrivant sa mission dans ses statuts. Peu d'entreprises aussi importantes du secteur du prêt-à-porter ont fait ce choix structurant. Au cours de ces 3 dernières années, le comité de mission a pu témoigner de l'engagement sincère des équipes et participer à la mise en place d'une feuille de route claire et ambitieuse qui permette à Aigle de progresser sur les différents axes de sa mission. Les efforts sont importants, les résultats sont réels. La formation des équipes, la mise en place d'un système de traçabilité, la réduction de l'empreinte carbone notamment via l'installation de panneaux solaires à l'usine d'Ingrandes, l'éco-conception des produits... et tant d'autres projets ! Les chantiers sont nombreux et avancent à bon rythme.

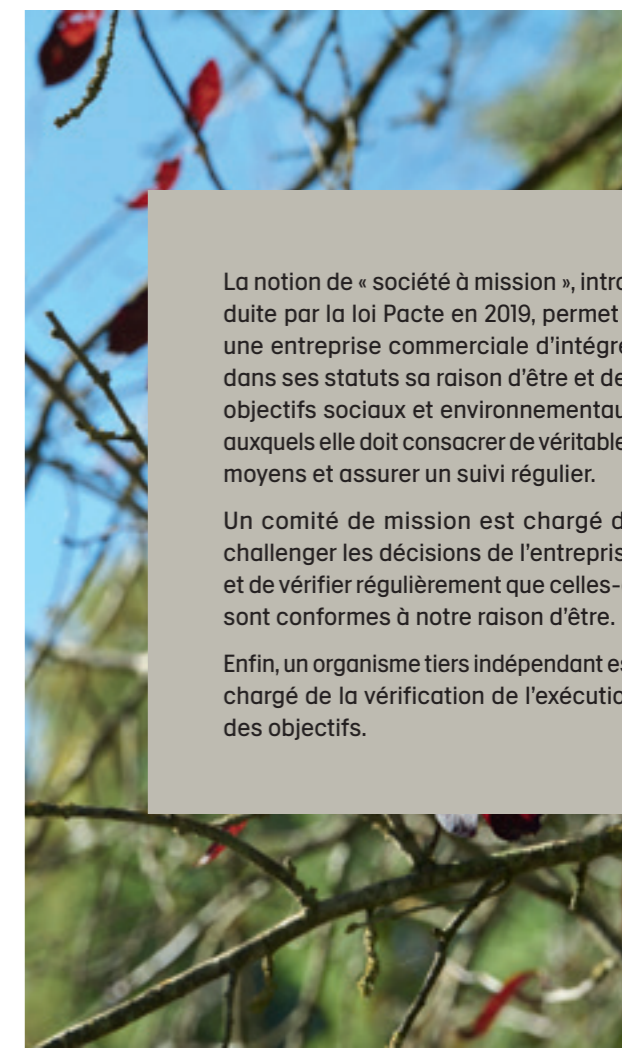
**PIERRE-FRANÇOIS LE-LOUËT**  
Président de NellyRodi

“

Aigle a choisi de se doter du statut d'entreprise à mission à la veille de turbulences majeures dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. En dépit de ce contexte adverse, l'entreprise a progressé dans sa trajectoire, affiné sa démarche, obtenu des résultats.

Aigle dispose d'une feuille de route claire pour les années à venir, structurée en étapes concrètes et partagée avec transparence au sein de l'entreprise. Le Groupe MF Brands salue la ténacité et le pragmatisme du management et des équipes qu'il soutient avec confiance.

**PIERRE-ANDRÉ MAUS**  
Vice Président MF Brands



La notion de « société à mission », introduite par la loi Pacte en 2019, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle doit consacrer de véritables moyens et assurer un suivi régulier.

Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci sont conformes à notre raison d'être.

Enfin, un organisme tiers indépendant est chargé de la vérification de l'exécution des objectifs.



## NOTRE RAISON D'ÊTRE ET NOS ENGAGEMENTS : NOTRE FIL CONDUCTEUR

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle.

Cinq engagements (appelés « objectifs statutaires ») incarnent cette mission et guident nos actions. Ces objectifs sont alignés avec notre programme RSE Aigle for tomorrow, organisé autour de 3 piliers (LE PRODUIT, LA PLANÈTE, L'HUMAIN).

En 2023, nous avons retravaillé nos objectifs opérationnels afin de donner plus de visibilité sur les axes d'actions de nos 5 engagements. Certains indicateurs et objectifs ont été revus (modification ou ajout). Ces évolutions sont précisées et expliquées dans le corps du rapport.

# PRODUCT

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<b>#1</b> CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES	➔ Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow
<b>#2</b> SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT	➔ Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement
<b>#3</b> SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Proposer une offre de réparation permanente</li> <li>➔ Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle</li> <li>➔ Encourager les pratiques de tri des produits usagés auprès de nos clients</li> </ul>

# PLANET

ENGAGEMENT	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<b>#4</b> SOUTENIR ET PARTICIPER À DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réduire notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en respectant la trajectoire SBTi 1,5°C</li> <li>➔ Valoriser nos déchets dans nos opérations</li> <li>➔ Soutenir des associations en lien avec la biodiversité</li> </ul>

# PEOPLE

ENGAGEMENT	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<b>#5</b> ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Former nos collaborateurs sur les sujets RSE</li> <li>➔ Proposer des animations internes en lien avec la RSE</li> </ul>



## NOTRE COMITÉ DE MISSION : UNE INSTANCE POUR NOUS CHALLENGER

Le comité de mission est chargé de suivre l'exécution de la mission et vise à :

- ➔ Apporter un conseil à la direction de Aigle sur sa stratégie et ses pratiques
- ➔ Mettre à l'épreuve et enrichir, quand cela est nécessaire, les grands engagements inscrits par Aigle dans ses statuts. Le comité a le rôle d'un ami critique et bienveillant, chargé de challenger l'entreprise.

### LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission a été constitué par Aigle dans un objectif de s'entourer d'une pluralité de profils à la croisée du secteur de la mode et du développement durable, capables de porter des expertises différentes et complémentaires.

Pour ses 3 premières années, le comité comptait sept membres<sup>6</sup>. Nous les remercions chaleureusement pour ce mandat : pour leur temps, leur engagement et leurs précieux conseils.

Membres externes :



**Yann Arthus-Bertrand**  
Représenté par Albane Godard,  
Directrice Générale de  
la Fondation GoodPlanet



**Élisabeth Laville**  
Fondatrice et Directrice de  
l'agence UTOPIES (présidente  
du comité de mission)



**Maéva Bessis**  
Directrice Générale  
de La Caserne



**Pierre-François Le Louët**  
Président de NellyRodi



**Guillaume Gibault**  
Fondateur et Président  
du Slip Français



**Pierre-André Maus**  
Vice-Président MF Brands  
(actionnaire)

Membre interne :



**Laëtitia Rambaud**  
Vice-Présidente Brand  
et RSE de Aigle

<sup>6</sup> Retrouvez de courtes biographies des membres en annexe.

Nous accueillons pour un nouveau mandat deux membres qui remplaceront Guillaume Gibault et Maéva Bessis et un membre qui succède à Yann Arthus-Bertrand en reprenant la Direction de la Fondation GoodPlanet.



**Cédric Javanaud**  
Directeur Général de  
la Fondation GoodPlanet



**Isabelle Lefort**  
Co-fondatrice de  
Paris Good Fashion



**Cécile Locharde**  
Directrice internationale  
du développement durable  
de Parfums Christian Dior

“ La Fondation GoodPlanet est fière d'être aux côtés de la marque Aigle, qui avec transparence, honnêteté et envie, s'est engagée dans la démarche d'être une entreprise à mission. En 3 ans, Aigle a fait preuve de sa volonté d'amélioration continue et fait de son engagement un cap structurant pour son développement. J'ai pu constater la mise en place d'un véritable élan collectif par la qualité des échanges lors des comités de mission mais encore plus à travers la mobilisation et l'enthousiasme des collaborateurs de la marque. Je suis convaincu que les valeurs de la marque font la valeur de la marque. Ravi de poursuivre cette aventure qui sera riche de réussite mais aussi de grands défis.

**CÉDRIC JAVANAUD**  
Directeur Général  
de la Fondation GoodPlanet

“

Témoin depuis quelques années des efforts conséquents et structurants de la Maison Aigle pour accélérer sa transition écologique et sensible à la robustesse de sa trajectoire climat, je suis très honorée de rejoindre les autres membres du comité, reconnus pour leurs engagements et contribuer à nourrir la mission de la Maison.

**CÉCILE LOCHARD**  
Directrice développement  
durable de Parfums  
Christian Dior







## LES TEMPS FORTS DES COMITÉS DE 2023

En 2023, le comité de mission de Aigle s'est tenu à deux reprises, en mai et novembre.

Le premier comité a été l'occasion de faire visiter aux membres notre manufacture d'Ingrandes, lieu unique en France consacré à la fabrication de bottes en caoutchouc.

Ce comité nous a permis de partager le plan stratégique 2023 – 2027 de la Maison Aigle avec les membres. Ce plan, élaboré par la Direction et validé par le Groupe MF Brands, place la RSE et le programme Aigle for tomorrow comme l'un des 6 piliers stratégiques de Aigle. Il s'intègre également dans le plan stratégique RSE du Groupe MF Brands, présenté par Carole de Montgolfier, Directrice RSE du Groupe.

Les membres du comité de mission nous ont encouragés à élargir notre vision de l'éco-conception, axée uniquement sur l'intégration de matières premières à impact réduit ou le Made in France, et à adopter une vision sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

En novembre, nous avons présenté notre avancée sur la notion d'éco-conception, détaillée dans notre premier objectif statutaire au sein de ce rapport. Les membres du comité ont reconnu le travail et les efforts de la Maison sur le sujet. Ce comité a également été l'occasion de présenter les résultats de notre première analyse de double matérialité<sup>7</sup>.



Le comité de mission a eu la chance de visiter la Manufacture d'Ingrandes au mois de mai 2023. L'occasion rêvée de découvrir un site au patrimoine industriel exceptionnel. Située sur d'anciens bâtiments de l'armée américaine, cette usine est la seule à fabriquer des bottes en France, à partir de savoir-faire d'exception détenus par ceux qui y travaillent... Un savoir-faire ancien, hautement manuel, mais une usine tournée vers demain aussi, avec le projet de couvrir une partie des besoins énergétiques du site grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques - en cohérence avec l'objectif de décarbonation de la marque.

**ÉLISABETH LAVILLE**  
Fondatrice et Directrice de l'agence UTOPIES

<sup>7</sup> Notre analyse de double matérialité sera partagée dans notre Déclaration de Performance Extra-financière 2023.

# LE CHEMIN PARCOURU EN 2023 : NOS RÉALISATIONS PAR OBJECTIF



## ENGAGEMENT #1

### CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES

Depuis 1853, Aigle propose des produits qui durent longtemps et pour tous les temps. En 2020, la Maison a lancé une offre de produits engagés dits Aigle for tomorrow, basés sur l'intégration de matières certifiées ou le made in France.

#### Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow

Chez Aigle, un produit Aigle for tomorrow répond à un des critères ci-dessous :

- ➔ **Le produit est fabriqué en France.**
- ➔ **La matière principale du produit est composée au minimum de 50 % de fibres engagées et certifiées. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres engagées.**

Les fibres dites engagées sont celles dont la production a permis une baisse d'impact environnemental ou une amélioration du bien-être animal en comparaison avec leur équivalent conventionnel. En 2023, nous avons écrit et matérialisé un référentiel clair avec les fibres autorisées dans notre cahier des charges Aigle for tomorrow qui a été partagé avec les équipes.

FIBRES NATURELLES ET CELLULOSIQUES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	FIBRES RECYCLÉES	FIBRES ANIMALES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	MATERIAL POLICY MF BRANDS
<p>Coton issu de l'agriculture biologique → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>Lin → Certifié European Flax → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>REFIBRA™ TENCEL™ Lyocell VEOCEL™ Lyocell LENZING™ ECOVERO™ → Certifié Lenzing</p> <p>SeaCell™</p> <p>Caoutchouc FSC</p>	<p>Polyester recyclé Polyamide recyclé Coton recyclé Laine recyclée</p> <p>→ Certifiés GRS ou RCS</p> <p>Les marques de fibres comme QNOVA®, NewLife™, Seaqual® reposent sur des certifications GRS.</p> <p>Nylon certifié → Econyl®</p>	<p>Laine RWS (Responsible Wool Standard)</p> <p>Alpaga RAS (Responsible Alpaga Standard)</p> <p>Mohair RMS (Responsible Mohair Standard)</p> <p>Duvet RDS (Responsible Down Standard)</p> <p>Cuir LWG (Leather Working Group) Bronze / Silver / Gold</p>	<p><u>NE PAS UTILISER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Laine non mulesing free</li> <li>· Laine Angora</li> <li>· Mohair non RMS</li> <li>· Duvet et plume non RDS</li> <li>· Cuir et peaux non issues de l'agroalimentaire</li> <li>· Fourrure</li> <li>–</li> <li>· L'utilisation de techniques de sablage et de permanganate de potassium est interdite</li> <li>· Coton ouzbek, syrien et turkmène interdit</li> </ul>

Cette liste peut être revue en fin de saison, prenant en compte les évolutions du marché

Une politique matières a également été rédigée au niveau du Groupe MF Brands. Ce document permet de donner une orientation claire à tous les partenaires commerciaux sur les positions adoptées par les marques pour les matières premières et les règles en termes de production.

Notre objectif ambitieux d'atteindre 100 % de produits engagés dans nos collections est décalé à 2030 – au lieu de 2028 comme annoncé dans le dernier rapport – avec une étape intermédiaire de 70 % en 2027.

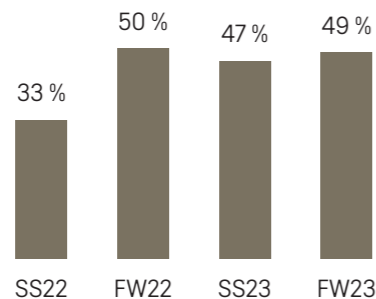


Le contexte économique tendu du secteur du textile et de l'habillement, et notamment la hausse des prix des matières premières, nous a contraints à différer certains de nos objectifs.



Afin de réaliser ce défi, nous déployons des actions pour réunir les équipes Collection autour d'un projet commun :

- ➔ **Le suivi et partage de l'évolution du taux de produits Aigle for tomorrow à chaque saison.**
- ➔ **La sensibilisation et la formation des équipes Collection à travers des réunions régulières sur des sujets RSE : à propos des nouvelles réglementations autour du produit ou encore sur la mise en place de nouveaux processus, notamment avec la collecte et la lecture de certificats produit.**
- ➔ **Le développement en 2023 d'une tissuthèque afin de mutualiser plus de matières entre notre collection d'Europe et celle de Hong Kong. L'objectif est d'y intégrer en 2024 davantage d'alternatives de fibres certifiées acceptées dans notre référentiel Aigle for tomorrow pour que cette tissuthèque soit un véritable outil pour les équipes.**

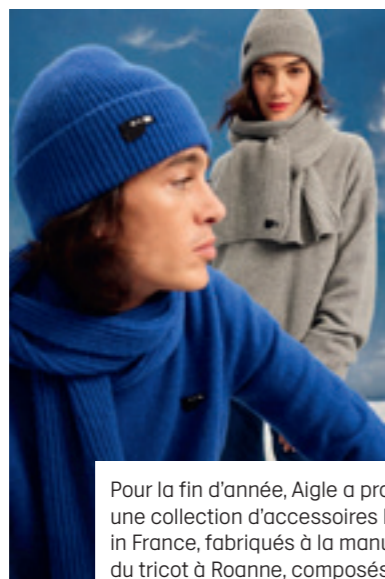


**En 2023, la part de produits Aigle for tomorrow s'élève à 48 %**

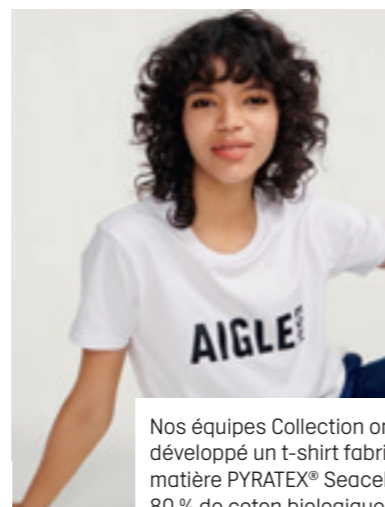
avec : 47 % pour la saison d'été  
49 % pour la saison d'hiver

Il y a eu une stabilisation du chiffre sur les dernières saisons, après une forte croissance, liée au besoin pour les équipes d'intégrer les évolutions dans la définition du produit engagé chez Aigle (définition modifiée au cours de l'année 2022) et de stabiliser notre sourcing matières.

Voici deux exemples de produits Aigle for tomorrow sortis en 2023 :



Pour la fin d'année, Aigle a proposé une collection d'accessoires Made in France, fabriqués à la manufacture du tricot à Roanne, composés à 75 % de laine certifiée RWS.



Nos équipes Collection ont développé un t-shirt fabriqué en matière PYRATEx® Seacell, mêlant 80 % de coton biologique et 20 % de fibres à base d'algues. Cette fibre particulière est biosourcée dans l'Atlantique nord, sa production est en circuit fermé et sans aucun déchet de produit chimique.

Indicateur	Objectif	2023
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	70 % en 2027 100 % en 2030	48 % <b>EN COURS</b>

Pour donner suite aux remarques et échanges des membres du comité de mission, nous avons travaillé sur une roue de l'éco-conception qui ne prend pas en compte uniquement la matière première mais tout le cycle de vie d'un produit : la conception, la fabrication, le transport et la distribution, ou encore l'usage. Cette vision implique donc de nombreux métiers et directions.

Sur la partie spécifique au PRODUIT de notre roue de l'éco-conception, 4 piliers ont été identifiés pour initier la démarche :

## 01

**DÉFINIR ET CONSOLIDER UN SOCLE DE PERMANENTS**

RATIONALISER ET MUTUALISER LES MATIÈRES & LE PARC FOURNISSEURS

↓

Renforcement des matières communes avec nos différents marchés et diminution de notre nombre de fournisseurs et usines

## 02

**PRIVILÉGIER DES MATIÈRES ENGAGÉES**

↓

Augmentation de notre taux de produits Aigle for tomorrow

## 03

**GARANTIR DES PRODUITS DE QUALITÉ**

ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

↓

Remise à plat progressive de nos cahiers des charges qualité et renforcement de la communication avec nos fournisseurs sur le sujet

## 04

**FORMER, ÉVEILLER, EMBARQUER**

POUR QUE CHACUN, PARTOUT, FASSE SA PART

↓

Sensibilisation des équipes Collection une fois par trimestre aux problématiques RSE du secteur et communication des chiffres clés

➔ *À partir de 2024, nous avons pour ambition de déployer notre roue de l'éco-conception au sein de toutes les équipes concernées et d'ajouter des objectifs opérationnels issus de ce travail dans nos engagements de société à mission, avec notamment l'intégration d'un objectif sur la qualité.*



“ Par-delà les engagements déjà pris dans le cadre de sa mission, Aigle entame une réflexion sur l'extension de la durabilité de ses produits. Cet axe supplémentaire contribuera à donner encore plus de sens à la démarche entreprise il y a trois ans.

**PIERRE ANDRÉ MAUS**  
Vice Président MF Brands

# ENGAGEMENT #2

## SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT

Nous accordons une importance forte à la conformité sociale dans nos usines. Notre objectif est d'accompagner nos fournisseurs, qui sont pour nous de véritables partenaires, dans une démarche de progrès.

### Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement

#### Éthique

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez nos fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble des partenaires, partagés dans son Code de conduite, revu en 2023 au niveau du Groupe MF Brands (anciennement appelée Charte éthique au sein de Aigle). Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs de rang 1<sup>8</sup> afin d'encadrer les achats de produits finis et ceux de matières premières pour les bottes fabriquées dans notre manufacture.



Nous sommes signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ainsi, notre Code de conduite et Charte éthique sont alignés avec ces principes.

En 2023, 84 % de nos fournisseurs de rang 1 sont signataires. Nous n'avons pas atteint notre objectif de 100 %, que nous reportons à 2024.

L'année prochaine, nous avons décidé d'intégrer à cet indicateur nos usines de rang 1<sup>9</sup>. Ainsi, l'indicateur sera la part de nos fournisseurs et usines signataires de notre Charte éthique ou Code de conduite et nous avons pour objectif d'atteindre 100 % en 2025.

#### Audits sociaux

Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d'audit social auprès des fournisseurs de rang 1, basée sur les normes de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), dont nous sommes membres.

ICS évalue et audite les conditions de travail dans nos usines tout en les accompagnant dans une démarche de progrès. Les usines sont auditées sur la base de neuf critères.

La note obtenue est utilisée comme système d'évaluation et de référencement de nos usines.



<sup>8</sup> Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

<sup>9</sup> Aigle travaille en direct avec des fournisseurs, qui peuvent représenter une ou plusieurs usines.

En 2023, une nouvelle vague d'audits a été lancée notamment pour les usines dont les notes attribuées en 2021 arrivaient à échéance. À la suite de ces audits, une vingtaine de plans d'action ont été proposés pour aider les usines à s'améliorer, quel que soit la note obtenue. Les résultats seront visibles dans les mois à venir.

En 2023, 49 % de nos usines de rang 1 ont un audit valide au 01/01/2023<sup>10</sup>.

Nous nous donnons comme objectif d'atteindre 100 % en 2025.

Sur cette assiette, 67 % sont évaluées minimum B > 80 % selon la notation ICS.

Nous avons prévu d'atteindre 100 % en 2025 mais nous préférons privilégier un accompagnement de nos usines qui ne sont pas aux standards attendus à date et un renforcement du lien de partenariat. Ainsi, nous voulons désormais atteindre 70 % en 2025, 80 % en 2028 et 90 % en 2030.

Indicateurs	Objectifs	2023
Part de nos fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique* <b>Nouvel indicateur à partir de 2024 : % de nos fournisseurs et usines de rang 1 signataires de notre Charte éthique</b>	100 % en 2023 Nouvel objectif : 100 % de nos fournisseurs et usines de rang 1 en 2025	84 % <b>NON ATTEINT</b>
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/23	100 % en 2025	49 % <b>EN COURS</b>
Part des usines rang 1 ayant un audit valide auditées avec une note minimum de B > 80 % selon ICS	70 % en 2025 80 % en 2028 90 % en 2030	67 % <b>EN COURS</b>

#### Traçabilité & transparence

La traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement et la transparence auprès de nos clients sont des éléments déterminants de notre stratégie Aigle for tomorrow. Elle doit nous permettre d'avoir une vision précise et de maîtriser les risques environnementaux et sociaux de notre chaîne de valeur, notamment sur les problématiques de droits humains. La traçabilité nous permettra également de collecter des données plus précises pour nos analyses d'impact produit, telles que la consommation énergétique de nos fournisseurs de rang supérieur à 1<sup>11</sup>.

Nous sommes en conformité avec les obligations de la loi AGEC : nous partageons les trois pays de réalisation des opérations de fabrication sur 100 % de nos fiches produit disponibles sur notre site internet<sup>12</sup>.

De plus, nous souhaitons améliorer la transparence vis-à-vis de nos consommateurs : nous déployons des QR code sur une partie de notre collection (135 références produit avec des QR code sur la saison Automne-Hiver 2023) avec ces mêmes informations ainsi que des précisions sur nos engagements RSE.

**?** Le déploiement d'une traçabilité complète jusqu'à la matière première s'est avéré complexe pour plusieurs raisons : les chaînes de valeur dans le monde du textile ne sont pas linéaires, nos produits sont multi-composants, les outils technologiques actuels proposés pour tracer ne sont pas entièrement matures et il faut que nos fournisseurs soient très embarqués dans le projet.

**→** Notre objectif en 2024 est de travailler main dans la main sur le sujet de la traçabilité :  
- avec la société conceptrice de l'outil technologique pour améliorer l'outil  
- avec nos fournisseurs pour les sensibiliser et les impliquer.  
Cela nous permettra ensuite de déployer des audits sociaux et environnementaux auprès de nos usines de rang supérieur à 1.

<sup>10</sup> En 2023, nous ajoutons un nouvel indicateur de performance sur le nombre d'usines avec un audit valide au 01/01/2023. Cet indicateur permet de comprendre l'assiette couverte par l'indicateur sur les notes aux audits ICS. On parle d'un audit valide quand la dernière note obtenue est encore dans une période de validité : 2 ans pour les notes ICS A - B >80, 1 an pour les notes ICS C, 6 mois pour D - E <60.

<sup>11</sup> Les rangs 2 et les suivants désignent les étapes réalisées avant la confection des produits : l'extraction des matières premières, la filature, le tissage ou tricotage, l'ennoblissement etc.

<sup>12</sup> Nous diffusons également le % de matières recyclées contenu dans nos produits et la présence de microplastiques qui sont émis lors du lavage sur nos fiches produit.



# ENGAGEMENT #3

## SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Chez Aigle, nous sommes depuis toujours convaincus de l'importance de la circularité, dont le premier levier est la qualité de nos produits, et nous développons de nouveaux services pour allonger leur durée d'usage : en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

Nous promovons ainsi la réparation, la seconde main et le tri des vêtements usagés auprès de nos clients depuis plusieurs années. Notre ambition aujourd'hui est d'aller au-delà de la sensibilisation et de proposer le maximum d'alternatives circulaires à nos clients.

### Proposer une offre de réparation permanente



En 2023, nous avons choisi un nouveau partenaire pour nous accompagner dans la réparation : Greenwolf, spécialisé dans la réparation des vêtements d'outdoor et techniques et notamment les parkas, un produit au cœur de notre business et de nos collections. Notre but est d'allonger leur durée de vie face aux détériorations physiques en proposant un service de réparation de qualité.

“

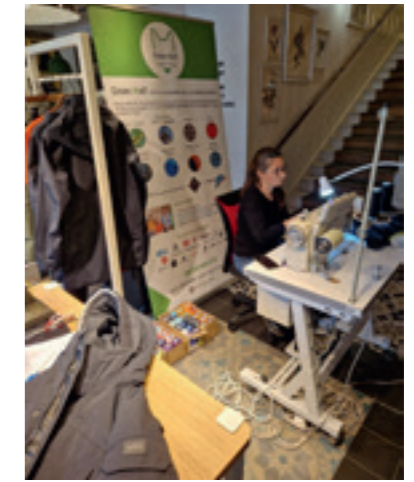
Nous avons décidé de proposer des ateliers et un service de réparation de nos parkas en partenariat avec GREEN WOLF. Nous sommes fiers d'apporter des solutions concrètes pour réduire l'impact de l'industrie du textile en rallongeant la durée de vie de nos produits. La réparation textile demande patience et soin, car chaque vêtement est unique. Elle nécessite aussi une vraie expertise, notamment pour les parkas. Notre volonté est donc de redonner de la valeur aux vêtements déjà existants et de valoriser le savoir-faire de GREEN WOLF, expert des matières techniques.

**CHLOÉ MEFFRE**  
Responsable Marketing  
Opérationnel



Nous proposons une offre réparation selon deux axes :

- ➔ Nous organisons des ateliers de réparation en boutiques. En 2023, 4 ateliers ont eu lieu dans les boutiques de Ternes, Lyon et Bordeaux.
- ➔ Nous avons décidé en 2023 d'aller plus loin sur ce sujet avec un service de réparation permanent sur nos parkas. Depuis octobre dernier, nous réalisons des tests dans quatre boutiques (Capucines, Ternes, Bordeaux et Beaugrenelle) : la réparation est à notre charge pour tout produit de moins de deux ans<sup>13</sup> et à la charge du client après deux ans.



En 2024, nous souhaitons étendre cette offre de réparation permanente sur notre réseau de boutiques en propre et ainsi définir un nouvel indicateur plus ambitieux sur la réparation, qui irait au-delà du nombre d'ateliers organisés.

### Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle

En 2023, Second Souffle - notre plateforme de seconde main - a fêté ses trois ans. Celle-ci nous permet d'expérimenter un nouveau modèle de consommation et d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leur produits Aigle. Créées pour résister dans le temps, nos pièces sont adaptées à la seconde main.

Aigle propose aux clients de reprendre les vêtements et bottes qu'ils ne portent plus et de bénéficier en échange de bons d'achat, valables sur Aigle.fr, en boutiques et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné pour être mis en vente sur la plateforme.




<sup>13</sup> Conformément à la garantie légale de conformité







L'indicateur qui a été choisi en 2020 sur la seconde main était le nombre de visites du site car notre plateforme venait d'être lancée. Désormais, nous trouvons plus pertinent de passer à un indicateur de résultats – le nombre de produits collectés, c'est-à-dire le nombre de produits Aigle déposés par nos clients en boutiques ou via le site internet.

Cet indicateur nous permet de voir l'appétence des clients pour la seconde main et notre capacité à développer le business model via une offre de produits enrichie. En 2021, nous avons collecté 894 produits, 1 131 en 2022, et 1 403 en 2023. La progression est donc constante depuis le lancement. Notre objectif est d'atteindre 2 250 produits collectés en 2024.

Indicateur 	Objectif	2023
<b>Nombre de produits collectés via Second Souffle</b>	2 250 produits collectés en 2024	1 403 produits collectés <b>EN COURS</b>

 *La difficulté autour de la seconde main pour Aigle, mais également pour de nombreuses marques du secteur, est de trouver un modèle économique viable et des relais de croissance, ce que nous tâchons d'atteindre.*

 *En 2024, nous lancerons un plan d'animation et de communication autour de Second Souffle afin de dynamiser notre offre et d'atteindre notre nouvel objectif de produits collectés.*


**Encourager les pratiques de tri des vêtements usagés auprès de nos clients**

Depuis octobre 2020, Aigle propose à ses clients de rapporter en boutique les vêtements et chaussures usagés dont ils ne veulent plus et qu'ils ne peuvent pas revendre sur Second Souffle.

Notre objectif est de sensibiliser nos clients aux bonnes pratiques de tri et de permettre aux produits textiles d'être correctement pris en charge pour leur fin de vie.

Notre prestataire collecte, trie et oriente les vêtements et chaussures vers le bon flux de fin de vie, en respectant la hiérarchie des déchets. Les articles collectés en bon état sont en priorité réutilisés en tant que produits de seconde main, le reste est en grande partie recyclé (en majorité en boucle ouverte) et une quantité minimale est utilisée en valorisation énergétique.

Depuis 2022, notre objectif a été atteint : 100 % de nos boutiques sont des points de collecte, ce qui représente un total de 58 boutiques en 2023, dont 26 équipées spécifiquement d'une box de collecte. Nous voulons désormais déployer un nouvel indicateur – le tonnage de produits collectés.

Indicateur 	Objectif	2023
<b>Tonnage de produits usagés collectés en boutique</b>	2 265 kg en 2024	1 970 kg <b>EN COURS</b>



# ENGAGEMENT #4

## SOUTENIR ET PARTICIPER À DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le changement climatique, qui affecte aussi le secteur de la mode, car les aléas climatiques perturbent les saisons et les cycles des collections. Par exemple, un été indien trop prolongé entraîne des conséquences sur les ventes de la collection automne-hiver, proposée traditionnellement en septembre.

Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. La Maison s'engage à réduire son empreinte carbone, à valoriser au maximum ses déchets mais aussi à soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité.

### Réduire notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en respectant la trajectoire SBTi +1,5°C



Nous avons pris des engagements de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur, avec une trajectoire alignée aux 1,5°C<sup>14</sup>, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Concrètement, voici nos objectifs d'ici 2030 :

- ➔ Une réduction de 46,2 % d'émissions de GES sur nos activités propres en valeur absolue (scopes 1 & 2) versus 2019
- ➔ Une réduction de -55 % d'émissions de GES par produit acheté (scope 3) versus 2019

Ces objectifs ont été officiellement validés en 2023 par le SBTi (Science Based Targets initiative), un organisme international qui atteste l'alignement des objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre des entreprises aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.



Selon le Fashion Transparency Index 2023 publié par l'association Fashion Revolution, sur 250 marques de mode et détaillants, seules 34 % publient des objectifs de décarbonation sur toute leur chaîne de valeur (couvrant les scopes 1, 2 et 3) et vérifiés par le SBTi.

<sup>14</sup> On parle ici de la trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (fin 18<sup>e</sup> siècle).

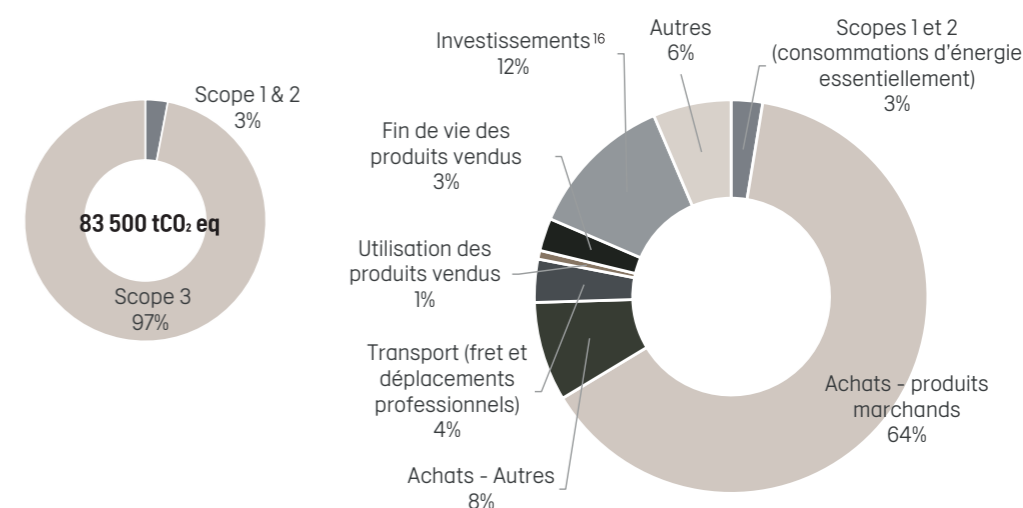
### Notre empreinte carbone

Afin d'avoir une vision claire sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année de toutes nos émissions directes et indirectes des GES en "tCO<sub>2</sub>eq = tonne équivalent CO<sub>2</sub>" sur les scopes 1, 2 et 3.

- ➔ Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités propres (consommations d'énergie de notre siège, de notre manufacture, de nos boutiques par exemple).
- ➔ Le scope 3 correspond aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

En 2022, notre empreinte carbone était de 85 508 tCO<sub>2</sub>eq<sup>15</sup>. Les émissions de scope 3 représentent 97 % de cette empreinte carbone et près de 65 % sont liés à la fabrication de nos produits. Les émissions de scope 1 & 2 représentent les 3 % restant et correspondent essentiellement aux consommations d'énergie de notre site industriel d'Ingrandes.

Nous sommes actuellement en train de réaliser un calcul de notre empreinte de 2023, qui sera publiée courant 2024 sur notre site internet et dans notre prochain rapport de mission. Les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de la partager ici.



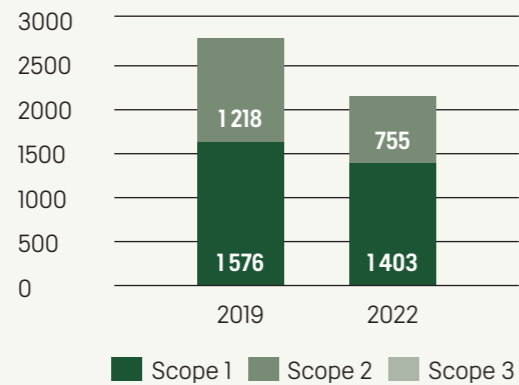
Entre 2019 et 2022 :

- ➔ Les émissions de scopes 1 et 2 ont diminué de 23 % en valeur absolue, grâce à une baisse de la consommation de gaz naturel à Ingrandes et d'électricité des boutiques en Asie, essentiellement due aux périodes de fermeture imposées par le covid 19.
- ➔ Les émissions de scope 3 ont quant à elles réduit de 28 % par produit acheté. Cette réduction repose sur 3 facteurs : nous avons amélioré la qualité des données liées au produit notamment en affinant leurs données de poids, nous avons intégré davantage de fibres recyclées et nous avons fortement réduit notre utilisation du transport aérien.

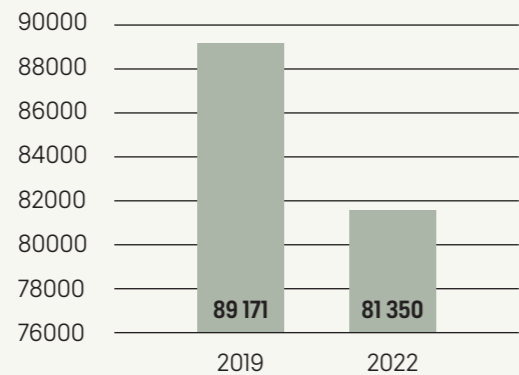
<sup>15</sup> L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international et Aigle Asia Limited, ainsi que 50 % de Aigle China, en lien avec notre organisation opérationnelle et juridique.

<sup>16</sup> Les 12 % de notre empreinte carbone liés aux Investissements correspondent à 50 % des émissions totales de l'entité Aigle Chine. Voir précisions en note méthodologique.

Ces graphiques montrent l'évolution de nos émissions de CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>eq) entre 2019 et 2022 :



**-23 %**  
d'émissions carbone sur les scopes 1 & 2 (en valeur absolue)



**-28 %**  
d'émissions carbone sur le scope 3 (par produit acheté)

Indicateurs	Objectifs	2022
Émissions de Gaz à Effet de Serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue)	- 46,2 % en valeur absolue (scope 1 et 2) d'ici 2030	Scope 1 et 2 : 2 158 tCO <sub>2</sub> eq -23 % en valeur absolue vs 2019 <b>EN COURS</b>
Émissions de Gaz à Effet de Serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	- 55 % par produit acheté (scope 3) d'ici 2030	Scope 3 : 81 350 tCO <sub>2</sub> eq -28 % par produit acheté vs 2019 <b>EN COURS</b>

Notre plan de décarbonation

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre nos objectifs se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone dont nous avons la maîtrise :

- ➔ Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits
- ➔ Réduire les émissions de GES liées à nos transports
- ➔ Réduire nos émissions de GES liées aux consommations énergétiques au siège de Paris, dans nos boutiques et sur notre site d'Ingrandes

En 2023, nous avons organisé un workshop d'idéation avec toutes les directions afin d'identifier des actions que nous pourrions mettre en œuvre.



“ La mise en place de centrales photovoltaïques, la rénovation des bâtiments, la suppression de l'utilisation du gaz naturel et la structuration du système de management de nos énergies sont les piliers de notre plan de décarbonation pour notre site de production. L'engagement que nous avons pris dans ce domaine est fort et s'inspire de notre valeur : « Tous Engagés » à faire mieux pour l'humain, la planète et nos produits.

**THIBAUT PETIET**  
Directeur Technique et Risque



En 2024, nous souhaitons chiffrer précisément en tCO<sub>2</sub>eq les gains de chaque action identifiée dans notre plan de décarbonation sur les années à venir et les suivre auprès des directions.

**Focus sur le site d'Ingrandes : réduire les émissions de GES liées aux consommations d'énergie**

Notre plan de décarbonation a été présenté lors d'un comité de mission par Thibaut Petiet, Directeur Technique et Risques. Il poursuit comme double objectif de réduire fortement notre consommation de gaz naturel, ou de lui substituer d'autres types d'énergie, ainsi que d'assurer une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques.

Pour cela, nous avons déployé en 2022 un premier lot de panneaux photovoltaïques, représentant 8 100 m<sup>2</sup> au sol, soit 3 300 m<sup>2</sup> de panneaux. En 2023, nous avons validé la mise en place de nouveaux lots de panneaux pour la mi-année 2024, qui devraient couvrir près de 30 % de la consommation d'électricité d'Ingrandes en 2024.

Nous avons également validé cette année l'installation de pompes à chaleur dans notre manufacture permettant de supprimer les aérothermes gaz pour le chauffage. Cela contribue aussi à améliorer les conditions de travail durant les périodes de forte chaleur en climatisant les zones de production.



La décarbonation d'Ingrandes nécessite des investissements financiers conséquents. Nous avons fait le choix d'investir progressivement plusieurs millions d'euros sur le sujet d'ici 2030.






**Valoriser nos déchets dans nos opérations**

En 2022, nous avons atteint notre objectif de 100 % de déchets collectés et triés à Paris.

Afin d'aller plus loin et d'avoir un indicateur avec un meilleur impact, nous avons décidé de travailler désormais sur notre site industriel d'Ingrandes, dont vient la grande majorité de nos déchets.

Ainsi nous suivons mensuellement notre quantité de déchets à Ingrandes. Notre objectif est de trouver une valorisation pour un maximum d'entre eux : ceux de production tels que des chutes de caoutchouc cru non réutilisables dans notre chaîne de valeur, des palettes, ou encore des déchets plus classiques type cartouches d'encre, déchets alimentaires etc. En 2023, 619 tonnes de déchets ont été collectés et 45 % ont été valorisés.

L'indicateur étant nouveau, nous n'avons pour le moment pas d'objectif chiffré. Nous le fixerons et le diffuserons en 2024.

Indicateur 	Objectif	2023
Poids des déchets collectés du site d'Ingrandes et % valorisé	Sera défini en 2024	619 tonnes 45 % <b>EN COURS</b>



En 2024, nous avons la volonté de travailler un plan d'action sur nos emballages et particulièrement le plastique et d'intégrer un objectif opérationnel sur le sujet.

**Soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité**

En 2023, nous avons soutenu financièrement deux structures :

La LPO

L'aigle est l'animal totem et le symbole de notre marque. Les 7 espèces présentes en France sont menacées d'extinction sur notre territoire.

Depuis 2017, Aigle est partenaire de la LPO et a renouvelé en 2020 son contrat jusqu'en 2023. Nous portons ensemble un projet visant à permettre aux experts des aigles de se mettre en action sur le terrain, pour sensibiliser, prévenir et guérir ces espèces. Aigle a financé des projets à hauteur de 100 000€ sur 3 ans. En 2023, 11 aigles ont été pris en charge et soignés dans des centres de soin de la LPO grâce à notre contribution.

Le Muséum national d'Histoire naturelle

Le Muséum national d'Histoire naturelle se consacre depuis près de quatre siècles à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine, œuvrant notamment en faveur de la protection de la biodiversité.

En 2023, 36 727 € ont été donnés au Muséum, notamment via un pourcentage des bénéfices de nos ventes privées engagées.

Les dons de Aigle ont ainsi permis au Muséum de financer la 3<sup>e</sup> édition d'Automne tropical, exposition présentée dans les Grandes Serres du Jardin des Plantes. Cette dernière met à l'honneur les différentes couleurs qu'arborent les feuillages, ainsi que l'adaptation des végétaux au manque de lumière, à la prédation et à la reproduction dans certains milieux.

Aigle soutient également des actions de conservation ex situ par la culture et l'entretien en serres d'espèces menacées et rares dans leur milieu naturel, ainsi que des actions de sensibilisation des publics aux menaces pesant sur la biodiversité, ou encore de l'achat de matériel permettant une meilleure conservation des végétaux.

Une partie du montant donné au Muséum est également issue, pour la deuxième année consécutive, d'un soutien financier au dîner de gala annuel destiné à lever des fonds en faveur de la biodiversité.

Indicateur 	Objectif	2023
Montant versé à une association en lien avec la biodiversité	50 000 € reversé chaque année	70 060 € <b>ATTEINT</b>

En 2023, nous avons décidé de fusionner nos deux indicateurs sur le mécénat : le montant donné à la LPO et le montant donné à une autre association en soutien à la biodiversité. Notre objectif est de reverser 50 000 € par an.



En 2024, nous voulons entamer un travail sur la biodiversité afin de définir nos ambitions et notre stratégie, au-delà de la philanthropie. Le sujet n'a pas été traité cette année car nous nous sommes focalisés sur le climat, première brique de nos engagements pour la planète.



# ENGAGEMENT #5


## ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Nos collaborateurs sont des fiers représentants de la marque et nous souhaitons qu'ils soient de véritables ambassadeurs des sujets RSE. Pour cela, nous les sensibilisons régulièrement via des événements, animations et conférences et nous développons des formations sur des sujets liés au développement durable.

### Former nos collaborateurs sur les sujets RSE

En 2023, un module de formation e-learning sur notre programme RSE Aigle for tomorrow et le statut de société à mission a été lancé à destination des fonctions corporate et retail. 41 collaborateurs ont été formés (à des postes en magasins et en bureaux).

Nous avons également développé en interne une formation à la communication sur les sujets RSE sans greenwashing. Une attention particulière a été portée sur les allégations environnementales suite notamment aux lois AGEC et Climat et résilience. 41 collaborateurs ont été formés (à des postes marketing, communication, produit, ou encore digital).

Indicateur 	Objectif	2023
Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	40 % chaque année à partir de 2025	19 % <sup>17</sup> <b>EN COURS</b>



En 2023, 5 collaboratrices ont été formées à l'animation de la Fresque du Climat. Nous souhaitons l'étendre en 2024 aux fonctions corporate pour former nos collaborateurs aux enjeux du changement climatique.

### Proposer des animations internes en lien avec la RSE

Indicateur 	Objectif	2023
Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chez année	3 temps par an	10 temps <b>ATTEINT</b>

En 2023, nous avons atteint notre objectif de 3 animations avec 10 temps de sensibilisation. Nous avons notamment lancé en juin 2023 le concept des DAYS FOR TOMORROW, 3 jours d'animations dédiés aux 3 piliers de notre programme RSE Aigle for tomorrow (le produit, la planète, l'humain).



Pour 2024, nous avons choisi d'être plus ambitieux en fixant 10 temps de sensibilisation RSE par an.

<sup>17</sup> Nous incluons désormais dans le périmètre de l'indicateur uniquement la population corporate et retail. Concernant les agents de notre site industriel, nous n'avons pas encore trouvé des modalités de formation adaptées aux spécificités de leur métier.





# SYNTHÈSE 2023 DE NOS OBJECTIFS ET RÉALISATIONS



Indicateurs ou objectifs qui n'ont pas évolué versus 2022 / Indicateurs ou objectifs qui ont évolué versus 2022

OBJECTIFS STATUTAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS	2022	2023	OBJECTIFS	ATTEINTE OBJECTIF
<b>CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES</b> 	Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow	Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections	33 % SS22 50 % FW22 40 % annuel	47 % SS23 49 % FW23 48 % annuel	<b>2027 : 70 % 2030 : 100 %</b>	<b>EN COURS</b>
	Proposer une offre de réparation permanente	<b>En cours de définition</b>	N/A	Test d'une offre de réparation permanente sur 4 boutiques	En cours de définition	N/A
<b>SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> 	Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle	<b>Nombre de produits collectés via Second Souffle</b>	1131 produits	1403 produits	2 250 produits en 2024	<b>EN COURS</b>
	Encourager les pratiques de tri des vêtements usagés auprès de nos clients	<b>Tonnage de produits usagés collectés en magasin</b>	1 294 kg	1 970 kg	2 265 kg en 2024	<b>EN COURS</b>
<b>SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UNION GLOBAL COMPACT</b> 	Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement	Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Code éthique ou Code de conduite	86 %	84 %	100 % en 2023	<b>NON ATTEINT</b>
		<b>% des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/23</b>	68 %	49 %	100 % en 2025	<b>EN COURS</b>
		Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 notée minimum B > 80 % selon ICS	56 %	67 %	<b>70 % en 2025 80 % en 2028 90 % en 2030</b>	<b>EN COURS</b>
<b>PARTICIPER À ET SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> 	Réduire notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en respectant la trajectoire SBTi 1,5°C	Émissions de Gaz à Effet de Serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (valeur absolue)	-23 % en valeur absolue vs 2019	En cours	-46,2 % en valeur absolue d'ici 2030	<b>EN COURS</b>
		Émissions de Gaz à Effet de Serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	-28 % par produit acheté vs 2019	En cours	-55 % par produit acheté d'ici 2030	<b>EN COURS</b>
	Valoriser nos déchets dans nos opérations	<b>Poids des déchets collectés du site d'Ingrandes et % valorisés</b>	635 tonnes 54 %	619 tonnes 45 %	En cours de définition	N/A
	Soutenir des associations en lien avec la biodiversité	<b>Montant versé à une association en lien avec la biodiversité</b>	64 514 €	70 060 €	50 000 € / an	<b>ATTEINT</b>
<b>ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL</b> 	Former les collaborateurs sur les sujets RSE	Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	15 %	19 %	40 % chaque année à partir de 2025	<b>EN COURS</b>
	Proposer des animations internes en lien avec la RSE	Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année	4 temps	10 temps	<b>10 temps / an</b>	<b>ATTEINT</b>

# ANNEXES



## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### ORGANISATION DU REPORTING

Ce rapport de mission présente les engagements, réalisations et projets de Aigle en matière de RSE pour l'exercice 2023.

Pour élaborer celle-ci, nous avons mis en place l'organisation suivante :

- Un protocole de reporting incluant les définitions des indicateurs ainsi que les différentes procédures de collecte et de consolidation des données est actualisé et partagé chaque année avec les contributeurs concernés.
- Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les contributeurs issus des différentes activités opérationnelles. Ils sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent dans le cadre de cet exercice de reporting.
- L'ensemble de ces informations est ensuite consolidé par la cheffe de projets RSE, qui a la charge du processus global : actualisation du protocole de reporting, consolidation quantitative et qualitative des données, organisation des étapes de l'audit et rédaction. Pour cette partie rédactionnelle, elle a été accompagnée d'une deuxième cheffe de projets RSE et d'une relectrice.
- Les membres du comité font une relecture et proposent leurs commentaires et corrections sur le rapport lors de points dédiés. Ils s'assurent également que le contenu reflète la réalité de nos actions. Enfin, ils sont sollicités pour proposer des verbatims afin d'illustrer des points qu'ils jugent pertinents.

Nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin de renforcer le processus de reporting en interne et de fiabiliser les données que Aigle communique dans son rapport de mission. En 2022, les travaux engagés ont ainsi permis de mettre en place des fiches indicateurs reprises d'année en année qui spécifient la définition de l'indicateur et des éléments clés pour le consolider. La cheffe de projets RSE réalise également en amont des audits des contrôles de cohérence des données quantitatives.

Conformément à la réglementation, le présent rapport a été vérifié par un Organisme Tiers Indépendant. Les travaux menés ainsi que les conclusions se trouvent à la fin de ce rapport.

### PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice, nous avons défini en majorité un périmètre Aigle international, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre, nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne) et notre filiale asiatique Aigle Asia Limited.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-Sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Charte éthique ou Code de conduite	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 et % des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 notée minimum B > 80 selon ICS	Aigle International et Aigle Asia Limited
Nombre de produits collectés via Second Souffle	Aigle International – France
Tonnage de produits usagés collectés en magasin	Aigle International – France
Émissions de Gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle <sup>®</sup>
Émissions de Gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes et % de déchets valorisés	Site d'Ingrandes
Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité	Aigle International – France
Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	Aigle International – France
Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année	Aigle International – France

### PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport. L'empreinte carbone est également publiée avec une année de décalage – ici nous partageons nos résultats 2022, car les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de la partager ici.

### DONNÉES SOURCES

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées au produit sont collectées auprès de la Direction Production et Qualité et du service RSE. La production de ces données est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux). Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par un cabinet spécialisé dans le calcul d'empreinte carbone des entreprises.

<sup>®</sup> La mention "Groupe Aigle" fait référence à l'entité Aigle international ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales.



## PRODUCT

### Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections

L'analyse couvre l'ensemble des produits achetés par Aigle international et Aigle Asia Limited : textile (prêt-à-porter et accessoires) et chaussant (bottes Made in France, Bottes négoce, chaussures). Pour les bottes négoce, les chaussures et le textile, la période considérée correspond aux saisons Printemps-Eté année 2023 et Automne-Hiver année 2023. Pour les bottes Made in France, la période considérée est une année calendaire (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre N), car les bottes sont des produits permanents, non confectionnées selon la saisonnalité été / hiver. Les pièces considérées comme « achetées » sont celles issues d'une commande confirmée au moment du reporting.

Un produit engagé chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Le produit doit être fabriqué en France.
- La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle For Tomorrow. Si le produit est remboursé, le remboursement doit être composé à 100 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle For Tomorrow. Le détail des fibres autorisées est précisé dans la présente DPEF.

La donnée est calculée en prenant la part de produits Aigle for tomorrow rapportée à l'ensemble des produits de nos collections, en référence coloris commandées. Le taux est calculé selon la moyenne pondérée du nombre de référence coloris des deux saisons.

### Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Charte éthique ou Code de conduite

L'analyse porte sur tous les fournisseurs travaillant pour Aigle Asia Limited et Aigle International de rang 1 actifs sur une saison minimum sur l'année 2023 soit Printemps-Eté année 2023 et/ou Automne-Hiver année 2023. Un fournisseur actif signifie un fournisseur à qui nous avons passé une commande. Notre fournisseur de bottes Made In France d'Ingrandes est exclu ici, car nous faisons partie de la même société.

La donnée est calculée en prenant la part de nos fournisseurs ayant signé la Charte éthique ou Code de conduite rapporté à l'ensemble de nos fournisseurs de rang 1 actifs sur l'année 2023.

### Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 et part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 notée minimum B > 80 selon ICS

L'analyse porte sur toutes les usines travaillant pour Aigle Asia Limited et Aigle International de rang 1 actives sur une saison minimum sur l'année 2023 soit Printemps-Eté année 2023 et/ou Automne-Hiver année 2023. Une usine active signifie une usine à qui nous avons passé une commande. Les produits exclus du périmètre sont les accessoires chaussant (essentiellement nos produits d'entretien du caoutchouc) et les usines Made in France (y compris notre propre manufacture à Ingrandes).

Les notes d'audits prises en compte sont celles valides au 01/01/2023 pour toutes commandes de nos collections de l'année 2023 (SS 2023+ FW 2023). Les audits BSCI sont considérés valides si nous travaillons pour la première année avec le fournisseur. Les audits ICS suivent la règle ci-dessous.

La donnée est calculée en prenant la part de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01/année 2023 ayant obtenu une note minimum de B > 80 % selon ICS rapporté à l'ensemble de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01 année 2023.

La durée de validité des audits est donnée selon les règles définies en interne :

- Note A - B > 80 : audit valide 2 ans
- Note C > 60 : audit valide 1 an
- Note D-E > 60 : audit valide 6 mois
- Note D-E < 60 : arrêt de la collaboration avec Aigle

### Nombre de produits collectés via Second Souffle

L'analyse couvre tous les produits Aigle retournés par des consommateurs via les formulaires de reprise (via le site second souffle ou en boutique) sur l'année 2023.

### Tonnage de produits usagés collectés en magasin

L'analyse couvre tous les produits usagés collectés par notre prestataire ICO dans nos boutiques (first et outlets) ainsi que les sièges de Paris et d'Ingrandes.

Certaines boutiques sont équipées de box de collecte ICO, d'autres non, mais ce sont des points de collecte de vêtements usagés pour les clients.

La donnée est calculée en prenant la somme des tonnages collectés par mois sur l'année 2023.

## PLANET

### Émissions de Gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3 et % de réduction par rapport à 2019

L'empreinte carbone de Aigle est calculée en suivant les règles du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Aigle utilise les méthodologies les plus précises en fonction des données disponibles actuellement et est en amélioration continue afin de calculer plus précisément ses émissions chaque année.

L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international et Aigle Asia Limited, ainsi que 50 % de Aigle China, en lien avec notre organisation opérationnelle et juridique.

### Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes et % de déchets valorisés

Cet indicateur couvre l'ensemble des déchets du site d'Ingrandes (déchets dangereux et non dangereux).

La part de déchets valorisés est calculée en prenant le tonnage de déchets valorisés rapporté au tonnage total de déchets. Les tonnages et le détail de retraitement des déchets sont fournis par nos différents prestataires de collecte.

### Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

Cet indicateur couvre toutes les sommes reversées à la LPO et au Muséum national d'Histoire naturelle.

## PEOPLE

### Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année

Cet indicateur couvre les collaborateurs du siège de Paris et d'Ingrandes, hors agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation RSE au cours de l'année 2023. Une formation à un sujet RSE est une formation sur une thématique sociale, sociétale et/ou environnementale.

La donnée est calculée en faisant la somme de collaborateurs formés à un ou plusieurs sujets RSE sur l'année, rapportée au nombre total de collaborateurs au 31/12, en France.

### Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année

Cet indicateur comprend la somme de toutes les animations réalisées en 2023 pour les collaborateurs du siège de Paris et d'Ingrandes, hors agents. Une animation RSE est une animation proposée en digital ou physique abordant des sujets RSE (liés à l'environnement / social / sociétal), proposée par un intervenant interne ou externe à l'entreprise (sous forme de conférence, atelier, échanges etc...) ou peut prendre la forme d'une action à mener par les collaborateurs.

## BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

### YANN-ARTHUS BERTRAND

#### Fondateur et président de la Fondation GoodPlanet

Né en 1946, Yann Arthus-Bertrand s'est toujours passionné pour le monde animal et les espaces naturels. Très vite, il utilise l'appareil photo pour consigner ses observations en complément de l'écriture. En 1992, Yann lance le projet photographique sur l'état du monde et de ses habitants : La Terre Vue Du Ciel. Prolongeant son engagement pour la cause environnementale, Yann crée alors la Fondation GoodPlanet. Depuis 2005, cette organisation reconnue d'utilité publique a pour objectifs de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences et de susciter l'envie d'agir concrètement pour la terre et ses habitants. En mai 2017, il ouvre avec sa fondation le premier lieu dédié à l'écologie et à l'humanisme à Paris, Le Domaine de Longchamp situé au cœur du Bois de Boulogne. Le Domaine offre gratuitement un espace d'expérimentation fait d'œuvres engagées, de rencontres et de partage, pour vivre l'expérience d'une écologie généreuse.

C'est cet engagement qui lui vaut d'être nommé en 2009 « Ambassadeur de bonne volonté » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il commence alors la réalisation de plusieurs documentaires sur l'environnement et l'humanisme : Home en 2009, Planète Océan en coréalisation avec Michael Pitiot en 2011, La soif du monde en 2012, Human en 2015 et Terra la même année. Yann Arthus-Bertrand a également co-réalisé et réalisé film et documentaire.

### MAËVA BESSIS

#### Directrice générale de LA CASERNE

Maëva Bessis est la directrice générale de LA CASERNE. Diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion, elle commence sa carrière chez Nina Ricci au service digital pour rejoindre l'équipe de L'Exception en 2012. Elle participe au succès de l'entreprise et occupe le poste de directrice marketing pendant 3 ans avant d'en devenir la directrice générale adjointe. Passionnée par la nature et les écosystèmes, elle remporte en 2019 l'appel à projet lancé par la Mairie de Paris pour créer un lieu dédié à la mode responsable. Installé dans l'ancienne Caserne de pompiers Château Landon du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le lieu héberge plus d'une quarantaine d'acteurs engagés pour transformer l'industrie de la mode. Du prêt-à-porter à la maroquinerie en passant par l'innovation responsable, Maëva Bessis entend faire de ce lieu « un lieu de rassemblement, un lieu de recherche mais aussi un lieu de culture et de fête, créateur de lien social ». En pleine crise du covid, elle participe aux réflexions du Comité stratégique de filière Mode et luxe et contribue au rapport « Relocalisation et Mode durable » publié en janvier 2020.

### GUILLAUME GIBALT

#### Fondateur et président du Slip Français

Guillaume Gibault, 36 ans, est entrepreneur, fondateur et président du Slip Français, marque de vêtements fabriqués localement en France. Avec 120 collaborateurs et 30 ateliers partenaires à travers l'hexagone et plus de 20M€ de chiffre d'affaires, Le Slip Français est une entreprise à mission qui vise à « réinventer avec panache l'industrie textile française ».

**ÉLISABETH LAVILLE****Fondatrice et directrice d'UTOPIES**

Diplômée d'HEC en 1988, Élisabeth Laville crée cinq ans plus tard UTOPIES, le premier cabinet de conseil français dédié au développement durable. Elle est depuis reconnue comme l'une des expertes européennes du développement durable, a reçu le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires de l'année en 2008 et a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur cette même année. Elle est l'auteur du best-seller « L'entreprise verte » et de plusieurs autres ouvrages.

Élisabeth Laville et l'équipe d'UTOPIES ont accompagné de nombreux clients de tous horizons à l'élaboration et à la mise en place de stratégies développement durable, allant de pionniers de la RSE comme Veja, Le Slip Français, Ben & Jerry's, Nature & Découvertes ou Interface, à de grands groupes internationaux comme Danone, Kering, Carrefour, Sodexo, L'Oréal, etc.

Elle siège au Conseil d'Administration de Nature & découvertes, de Rabot Dutilleul et de plusieurs ONG ou fondations (dont Unis-Cités et la Fondation Tour du Valat).

**PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT****Président de NellyRodi**

Diplômé de l'ESCP Europe et de l'Institut Français de la Mode, Pierre-François Le Louët débute sa carrière chez L'Oréal avant de rejoindre l'agence de conseil NellyRodi fondée par sa mère à Paris. Il est Président de NellyRodi depuis 2003 ainsi que des filiales de New York et Tokyo. Il est Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin entre 2016 et 2022, Président de France Industries Créatives entre 2020 et 2022. En janvier 2024, il est élu co-Président de l'Union Française des Industries de la Mode et de l'Habillement.

Pierre-François Le Louët est administrateur de l'Institut Français de la Mode.

Il est chevalier dans l'Ordre National du Mérite et dans l'Ordre des Arts & Lettres.

**PIERRE-ANDRÉ MAUS****Vice-Président MF Brands**

Pierre-André Maus, ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de lettres, diplômé de l'Insead, a commencé sa carrière dans le conseil avant de rejoindre le Groupe familial suisse MF Brands dont il est Vice-Président.

Il est administrateur des principales sociétés du Groupe, composé des Grands Magasins Manor en Suisse et des marques Lacoste, Aigle, The Kooples, Tecnifibre et Gant.

Pierre-André Maus préside depuis 2022 la Fondation Lacoste. Il est également administrateur des Arts Décoratifs.

**LAËTITIA RAMBAUD****VP Brand & RSE**

Diplômée de l'Esmod International en Management du Cycle de Vie de la Mode, Laetitia Rambaud a plus de 25 années d'expérience dans le domaine de la mode et des cosmétiques. Après un début de carrière chez le styliste belge Dries Van Noten, elle entre chez Sephora en 2004, où elle dirige la Publicité et les Relations Presse avant de devenir Directrice de la communication puis Directrice Marketing marque. Elle y met en œuvre des campagnes créatives et innovantes pour faire rayonner la marque Sephora.

**NOUVEAUX MEMBRES****CÉDRIC JAVANAUD****Directeur Général de la Fondation GoodPlanet**

Docteur en biologie marine et spécialiste du fonctionnement des écosystèmes, Cédric Javanaud a rejoint la Fondation GoodPlanet en 2012 pour y créer un programme de sensibilisation dédié à la protection des océans. Ce programme sera, entre autres, à l'origine du livre « L'Homme et la Mer » publié dans 8 pays, de l'exposition photographique « Planet Ocean » et d'une application de consommation responsable de produits de la mer. En 2013, il coordonne des projets de création d'aires marines protégées communautaires et de restauration des mangroves dans le nord de l'Indonésie, avant d'initier des projets de cohabitation entre les Hommes et les éléphants au Botswana. En parallèle il exerce aussi une mission de conférencier pour le grand public et les entreprises sur le monde marin et les enjeux du développement durable. Sensible aux questions d'éducation de la jeunesse, il crée, en 2016, les ateliers et les programmes pédagogiques du Domaine de Longchamp qui accueille aujourd'hui 13 000 scolaires et associatifs chaque année. En 2019, il prend la direction de l'équipe de sensibilisation et développe l'école GoodPlanet et sa cuisine pédagogique, un lieu dédié à la sensibilisation des scolaires, des entreprises et du grand public. À l'échelle nationale, il porte notamment le programme « Mission Énergie » qui contribue à sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux des économies d'énergie sur l'ensemble du territoire.

**ISABELLE LEFORT****Co-fondatrice de Paris Good Fashion**

Diplômée d'une licence de Lettres et Arts et d'une maîtrise de journalisme au CELSA, Isabelle Lefort a fait ses débuts au Nouvel Observateur. Dans la première partie de sa carrière, elle s'est spécialisée dans l'art de vivre. Après avoir créé une newsletter fusion/acquisition et un magazine bilingue (International Cosmétique News), son expérience l'a conduite de la télévision, à la radio et surtout à la presse écrite à différents postes de rédaction en chef. Dans la deuxième partie de sa carrière, elle a eu le besoin de passer de l'observation à l'action, de s'engager. C'est pourquoi elle s'est spécialisée sur la question de l'égalité des genres (avec la parution de 100 ans de combats pour la liberté des femmes) et le développement durable (social et environnemental).

Dans ce cadre, j'ai collaboré de 2012 à 2018, à Positive Planet, présidé par Jacques Attali, pour déployer le mouvement de l'économie positive au travers la programmation d'événements et l'écriture de livres. En 2018, à l'initiative de la ville de Paris, elle co-fonde avec Laure du Pavillon Paris Good Fashion. Cette association loi 1901 fédère les acteurs de la mode pour faire de Paris, la capitale d'une mode plus responsable, d'ici 2024, année des JO puis de faire de Paris, une capitale exemplaire d'ici 2030 en mode responsable.

**CÉCILE LOCHARD****Directrice Développement Durable****de Parfums Christian Dior**

Spécialiste de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, et de la protection de l'environnement depuis plus de 20 ans, Cécile Lochard a débuté sa carrière dans la finance durable chez HSBC dans la branche ISR (Investissement Socialement Responsable). Elle dirige ensuite les partenariats privés du WWF (World Wildlife Fund for Nature) puis le département Philanthropie, en charge notamment du secteur du luxe. En 2011, elle crée sa structure de conseil, intervenant auprès de maisons de luxe sur leur stratégie RSE, et auprès de fondations et associations internationales sur la création de filières éco-responsables. Cécile rejoint le groupe LVMH en 2015 en tant que Responsable RSE de la marque de soins Cha Ling, avant de rejoindre Guerlain en janvier 2019 au poste de Responsable des Programmes de biodiversité. Depuis mars 2020, elle y officie comme Directrice du Développement durable. Elle est nommée Directrice internationale du Développement durable de Parfums Christian Dior à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.





## REMERCIEMENTS

---

Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport de mission

- Les membres du comité pour leurs commentaires et verbatims.
- Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Cheffes de projet (pilotage et rédaction) : Celya Cirak et Léa Jordy.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle



**NIORT**  
53 rue des Marais  
CS 18421  
79024 NIORT Cedex  
Tél. : 05 49 32 49 01  
[www.groupepy.fr](http://www.groupepy.fr)

## AIGLE INTERNATIONAL

### Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection pour les activités de vérification validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

#### Conclusion

#### Non-respect d'un objectif social et environnemental et respect de chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », des éléments que nous avons collectés, et compte tenu de ce qui précède, nous constatons que, pour l'objectif social et environnemental « *Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN global compact* » retenu en application du 2<sup>o</sup> de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- l'entité n'a pas atteint l'objectif opérationnel qu'elle a défini,
- l'entité n'a pas mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL ne respecte pas l'objectif social et environnemental mentionné ci-dessus qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

#### GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON



Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les raisons exposées au paragraphe « Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN global compact » dans le(s) rapport(s) du comité de mission sur la non-atteinte de cet objectif social et environnemental.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux (à savoir « *Concevoir des produits durables* », « *Sensibiliser à l'économie circulaire* », « *Soutenir et participer à des initiatives de protection de l'environnement de l'environnement* » et « *Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail* »), sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

#### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous tenons à souligner les résultats mesurés par AIGLE INTERNATIONAL relatifs à la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de ses activités. La trajectoire de réduction est parfaitement cohérente avec les objectifs que s'est fixés l'entité et témoigne d'une volonté réelle d'atténuation des externalités négatives.
- Nous portons à la connaissance du lecteur le fait qu'au cours de la période faisant l'objet de vérification, l'objectif opérationnel « Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow » n'ait pas été atteint. Ce dernier a fait l'objet d'une restructuration par rapport au référentiel précédent, ainsi qu'une nouvelle construction de la trajectoire qui est cohérente et alignée avec l'activité de l'entité et ses impacts.
- Nous attirons également l'attention du lecteur quant à la méthodologie de reporting de certains indicateurs clés de suivi (notamment ceux relatifs aux fournisseurs signataires de la Charte éthique et le tonnage de déchets), dont la robustesse doit encore être renforcée.

#### Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.



### **Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints au rapport de gestion du Conseil d'administration.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément :

- aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce,
- à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission,
- au Guide méthodologique de vérification des sociétés à mission par les Organismes tiers indépendants de la Communauté des entreprises à mission,
- complétés de nos procédures propres, figurant en annexe de la présente lettre de mission, tenant lieu de programme de vérification.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre et décembre sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration les directions de la transformation, des ressources humaines, de la production, de la qualité, RSE, de la communication et des opérations.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
  - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
  - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si l'entité a mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini et si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
  - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
  - nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mis en œuvre :
  - nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
  - nous avons apprécié l'adéquation de ces moyens mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Présence des indicateurs et sincérité ;
  - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
  - nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
    - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
    - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
    - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
    - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité et auprès d'une sélection d'entités<sup>1</sup> contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent entre 43,5 % et 51,4 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
    - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

<sup>1</sup> AIGLE ASIA LTD, AIGLE HONG-KONG, AIGLE INTERNATIONAL et AIGLE SA.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 23 février 2024

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit

*Fanny ROMESTANT*

**Fanny ROMESTANT**  
**Directrice département durabilité**



**AIGLE** 1853